

Chronique Communale

Cela s'est passé en 1874 : Création d'un nouveau cimetière

Traditionnellement, les cimetières ont toujours été installés autour des églises et bien souvent dans une enceinte commune. Ce fut le cas pour le cimetière de Poix du nord, comme celui des communes environnantes : Salesches, Neuville et Vendegies.

La superficie de l'église et du cimetière de Poix représentaient 15 ares dont un tiers de la surface pour l'église.

La commune avait eu une affluence de population par la création des premiers tissages, et ce cimetière ne suffisait plus pour une population de 1.700 habitants.

Un nouveau lieu de sépulture devenait longtemps, depuis l'année 1871 où une épidémie de variole avait triplé la mortalité.

Le conseil municipal est d'avis que la commune doit transférer le cimetière dans un autre endroit sur un terrain qu'elle devra acquérir.

Le 11 Juin 1875, le maire donne lecture à l'assemblée d'une lettre du sous-préfet acceptant la translation du cimetière vers un autre endroit ; il expose qu'un terrain doit être vendu le 13 Juillet courant suite au décès de son propriétaire Monsieur Masson.

Le conseil municipal estime que cet emplacement en raison de son exposition au nord de la localité et de la nature de son sol, ne peut que rencontrer l'approbation générale des habitants de la commune.

Ce terrain de 44 ares et 34 centiares, est situé à 540 mètres de l'église, au lieu-dit la Croisette.

En Juillet 1876, le conseil vote une subvention pour aménager le nouveau cimetière. Le maire expose au conseil que le moment est venu de fixer le tarif des concessions de terrain que le nouveau cimetière permettra par son étendue de faire aux personnes qui désireraient y posséder une place distincte, soit à temps, soit à perpétuité.

Le conseil fixe ainsi qu'il suit le prix du terrain qui pourra être concédé :

- Concession perpétuelle : 50 francs*
- Concession trentenaire : 30 francs*
- Concession temporaire : 15 francs, dont la durée ne pourra excéder 15 ans.*

Les concessions perpétuelles seront installées de chaque côté de l'allée principale. Lors de la vente du terrain pour ce nouveau cimetière, la famille Masson avait par une convention verbale, obtenu que les héritiers de la Famille puissent bénéficier gratuitement d'une concession à perpétuité dans ce cimetière, en compensation du prix exceptionnellement avantageux qu'avait concédé le propriétaire.

Le conseil tient à honorer cet engagement ; une surface de quatre mètres de cote sera réservée à l'angle du côté gauche de l'allée principale, le long du chemin vers la gare.

Le transfert vers l'ancien cimetière se fera durant l'année 1980.